

**CENSURE POSTALE RUSSE 1914 - 1918 ET LES ACM :
UN COURRIER REMARQUABLE**

Par René von FELTEN

1. PRINCIPES DE BASE

Dans la foulée de la déclaration de guerre, la censure fut instaurée et installée à PETROGRAD. Tant et si bien que le 2 août, le '**Statut provisoire de la censure militaire**' fut transféré par le Gouvernement au Département Militaire concerné, ainsi qu'au Ministère de la Poste. Depuis plusieurs années déjà, avait été établie la réglementation d'application. Celle-ci ne concernait pas exclusivement l'examen du courrier. Ainsi :

Chapitre 1

Article 2 La censure militaire concerne les catégories suivantes :

1. Textes, illustrations, photos, etc... imprimés
2. Lettres et télégrammes
3. Textes et résumés de discours ou rapports, devant être présentés durant des manifestations publiques

[...]

Article 6 La censure peut être globale ou partielle [...]

Article 7 La censure doit être globale sur le théâtre des opérations [...]. Par contre elle peut être partielle dans tous les autres secteurs, comme en régime international [...]

[...]

Chapitre 6 (14 articles traitant des modalités de censure applicables aux lettres et télégrammes)

Article 50 L'examen du courrier ne peut s'effectuer que sous la supervision des Offices de Poste et Télégraphes.[...]

Article 51 Les lettres ne peuvent être ouvertes qu'en présence d'un censeur militaire et de deux officiels de la Poste [...]

2. APPLICATIONS AUX AUTO-CANONS-MITRAILLEUSES (ACM)

Une censure globale signifiait que tout courrier, qu'il soit en service intérieur, en franchise ou affranchi à 3 Ko (carte) ou 7 Ko (lettre), ou en régime international, entrant, ou sortant, affranchi à 4 Ko (carte) ou 10 Ko (lettre), devait être soumis à la censure. Nous devons donc admettre que des courriers des ACM, comme celui, même provenant du Chef de Corps, adressé à son épouse, aurait légalement dû passer par la censure de PETROGRAD ! Il en va de même pour bon nombre de courriers, tels ceux, emprunts de pas mal de fantaisie, issus du Lieutenant ROGISTER, adjoint du Chef de Dépôt de PETERHOF / PETROGRAD.

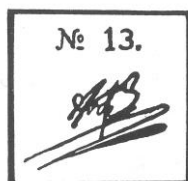
Par ailleurs, dans les tous premiers mois de guerre, c'est selon le chapitre 6 (voir encadré), que l'on observe la présence de cachets de cire avec l'empreinte de l'identité de l'Office de Poste, sur les plis recommandés, ce qui a été le cas dans les premiers jours de PETERHOF pour les ACM, par exemple.

Vu les événements politico-militaires de cette époque, on assiste ainsi à une forte augmentation du trafic postal, amenant la censure de PETROGRAD à devoir traiter journalièrement près de 70.000 objets de correspondance. Par conséquent, l'obligation, que le censeur soit un officier d'active, dut être abandonnée, et dès avril 1916, furent recrutés non seulement des officiers à la retraite, mais aussi des civils, professeurs entre autres, dans la mesure où ils maîtrisaient au moins une langue étrangère.

Ainsi, comme nous l'avons constaté, surtout au début, du courrier pouvait rester en souffrance à la censure pendant plusieurs semaines, ceci en examinant les cachets d'entrée et de libération de la censure sur les documents ACM également. La situation devait par la suite s'améliorer, de par une meilleure décentralisation des offices de contrôle, d'où la richesse des marques de censure. Rappelons par contre que pour les ACM, tous les courriers sous secteurs militaires (213, 8a et T), ne devaient exclusivement passer que par PETROGRAD, jusqu'à fin 1916, puis par KIEV.

Par exemple, lors des permissions octroyées lors de l'hivernage 1916 - 1917, à JEZERNA, on trouve des courriers ACM censurés à MOSCOU et KIEV, étant non franchisés, remis à la poste civile et affranchis au tarif du moment. Il en va de même pour les auxiliaires militaires des ateliers et les membres du Corps Expéditionnaire Industriel, dont la correspondance était censurée 'sur place', par exemple à IEKATERINOSLAV ou encore à SESTRORYETSK.

Initialement, les marques de censure comportaient le numéro, le nom et/ou les initiales du censeur (type 7). Dans certains offices décentralisés, on pouvait même trouver le nom du chef censeur. Mais fin 1915, donc à l'époque de l'arrivée des ACM en Russie, ces indicateurs devaient disparaître, remplacés par un simple numéro (type 27). Un même numéro pouvait servir à plusieurs censeurs, qui alors se servaient d'une marque séparée avec nom ou initiales. Dans l'ensemble des documents ACM examinés, nous n'avons encore jamais rencontré ce genre de configuration de marquage !



Type 7



Type 7



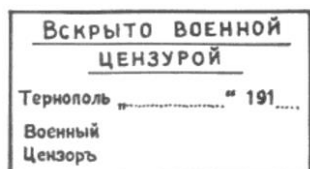
Type 27

La grande fantaisie dans l'utilisation des marques n'a d'égal que l'amplitude du laxisme dans le respect des réglementations, d'où la confusion ainsi provoquée dans l'identification de ces marques, en terme de localisation ou de datation.

En certains endroits la censure semble ne plus avoir fonctionné peu après octobre 1917, révolution aidant; en d'autres lieux rien ne devait changer jusqu'en 1918. Par contre, les mots 'censure' et 'censeur' ont été remplacés par les termes 'contrôle' et 'contrôleur' respectivement. Cependant un intérêt tout particulier doit être porté aux marques de censure des territoires occupés, soit autrichiens, soit polonais, comme le théâtre opérationnel des ACM en Galicie. Plus tard, sur le chemin du retour, il en a été de même pour les offices de censure de MANDCHOURIA et de KHARBIN (où, rappelons-le existait un secteur russe de la ville). En Galicie polonaise, comme à BRODY, TARNOPOL ou LVOV, sur le front autrichien de l'est galicien, des marques manuelles ont eu cours, lors de leur occupation par l'armée russe en août 1914. Quelques dates limites touchant aux secteurs des ACM :

LVOV	22 juin 1915
BRODY	8 septembre 1915
TARNOPOL	24 juillet 1917

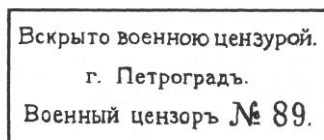
Cette dernière date est intéressante, car elle coïncide avec le période floue du désengagement des ACM, sous le régime KERENSKI et avant la République, proclamée le 14 septembre 1917. Pour l'anecdote, mentionnons la marque de TARNOPOL type 1, extrêmement rare, que nous n'avons bien évidemment jamais rencontrée sur document ACM :



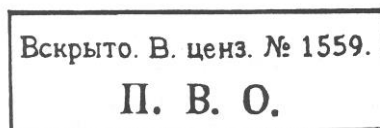
Type 1 - Utilisé en mars 1916 (les ACM y étaient) et apposé en rouge

3. CAS DE PETROGRAD

Le département de censure était situé au 1^{er} Ekspeditsiya. Un certain nombre d'autres censeurs se trouvaient voisins de la Croix-Rouge Russe, au 6^{ème} Ekspeditsiya, en charge des prisonniers de guerre. Dès janvier 1916, pratiquement toute la censure était regroupée au 1^{er} Ekspeditsiya. Après le laxisme des premiers mois, la marque standard utilisée, dès août 1915, était celle du type 15 :



Type 15



Type 24

Celle-ci fut remplacée dès janvier 1917 par le type 24, où le terme PETROGRAD devient l'abréviation P.V.O.

‘ П.В.О.’ signifie ‘ ПЕТРОГРАДСКІЙ ВОЕННЫЙ ОКРУГЪ ’, soit 'District Militaire de PETROGRAD'

Dès la révolution d'octobre 1917, le seul changement perceptible apparaît sur la bande de fermeture, qui indique bien 'Censure militaire / P.V.O' au type 50 :

ВОЕННАЯ ЦЕНЗУРА

П. В. О.

Военная Цензура

П. В. О.

Type 50

En 1917, il faut se souvenir que c'est le bureau de KIEV qui assurait la censure des ACM, bien que des exceptions, pour le moins, peuvent être constatées, surtout dès fin août 1917 !

4. CAS DU CORPS INDUSTRIEL EXPEDITIONNAIRE BELGE (C.E.B.) – IEKATERINOSLAV



A IEKATERINOSLAV se trouvait un parc d'armée, utilisé par le Corps belge, où étaient effectuées les réparations lourdes sur les véhicules des ACM. Les courriers étaient censurés sur place, puis transite soit par la poste de BAKHMUT, soit par le bureau de DEBALTSEVO et enfin procédure complète de censure de PETROGRAD ou à MOSCOU.

Nous avons pu identifier deux types de griffes linéaires, dont les dates et lieux d'utilisation se situent aux deux extrêmes temporels de la vie des ACM en Russie.

C.E.B. RUSSIE

**Griffe 1915, rouge,
Région de PETERHOF**

**C.E.X BELGE
RUSSIE**

**Griffe 1917, rouge
Région de IEKATERINOSLAV**

A l'heure des premières escarmouches des bolchéviques, et de là de l'inflation monétaire, le C.E.B. beaucoup plus proche du front, et de là du dépôt de KIEV, s'activait depuis IEKATERINOSLAV, et plus particulièrement de IENAKIEVO. Le plus proche bureau de censure militaire pour le courrier civil se trouvait à DEBALZEVO (IEKATERINOSLAV), mais ne possédant que des ressources linguistiques limitées, donc ne pouvant traiter tout le courrier non rédigé en russe. Etait donc apposé au verso du courrier la marque linéaire suivante sur trois lignes :

ВСКРЫТО ВОЕННОЙ ЦЕНЗУРОЙ ВЪ ДЕБАЛЬЦЕВО
ОТПРАВЛЕННЫЙ ПРИ ТАКОВОЙ ЖЕ ВЪ МОСКВУ.

Военный Цензоръ

**Griffe de type 2 (selon A.Speeckaert)
Bureau de censure de DEBALTSEVO (IEKATERINOSLAV)**

**'OUVERT PAR LA CENSURE MILITAIRE DE DEBALTSEVO/
TRANSMIS PAR ICELLE A MOSCOU./**

Le Censeur Militaire

Cette griffe assez rare était apposée sur du courrier exigeant une attention toute spéciale ou encore écrite dans une langue inconnue des censeurs de DEBALTSEVO (IEKATERINOSLAV).

Sur le document remarquable ci-dessous nous trouvons les marques suivantes :



Enakievo EKATERINOSLAV



Type 8

Moscou 1^{ère} EKSPEDITSIYA
(censure postale)

Par ailleurs ont été étonnamment utilisés les deux types d'étiquettes de recommandation, version russe et francophone, la première faisant foi quant à l'identification et le suivi postal (N° 750). Il s'agit ici du seul document rencontré avec cette configuration, qui alimente encore davantage la pénurie de connaissances linguistiques dans ce secteur, soit :



Etiquette russophone



Etiquette francophone



Document exceptionnel du C.E.B., ayant passé par un petit bureau de censure régional, circonstances rares pour du courrier à destination internationale, devant transiter normalement par PETROGRAD, voire KIEV, ou encore MOSCOU; il comporte l'ensemble des marques de censures nécessaires pour ce type de courrier, pour des cas de manque de compétence des censeurs locaux, comme ici à DEBALTSEVO (IEKATERINOSLAV). Les difficultés monétaires des bolchéviques ont demandé l'utilisation de vignette d'inflation au port exact de 20 Ko en recommandé pour l'étranger (vignette Zmst. 124).